

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-13**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 10

L'an deux mil seize
Le 7 avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 30 mars 2016

**OBJET : APPROBATION POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 DU
COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Bruno BESANÇON, Florence MANDON donne pouvoir à Philippe Pellet, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Jean-Michel PIDOLOT

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de M. Michel PERRET, adjoint aux finances, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Jean-Michel DREVET, Maire et le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le trésorier principal.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte de gestion dressé par le receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, étant entendu que le maire n'a pas pris part au vote :

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE, à l'unanimité, le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2015 :

Déficit d'investissement de 167 730.99 €

Excédent d'exploitation de 21 552.63 €

Résultat de clôture de 2015 :

Déficit d'investissement de 170 988.80 €

Excédent d'exploitation de 272 074.90 €

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché